

RÉGION ACADÉMIQUE

Les Abymes, le 12 décembre 2019

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

APPEL À CANDIDATURE

Recrutement d'un enseignant contractuel du premier degré à MARIE-GALANTE

Division des Personnels
Enseignants du Premier
Degré

Le Rectorat de Guadeloupe recrute un enseignant contractuel à la SEGPA du Collège Albert Baclet, Saint-Louis de Marie-Galante.

Réf MPM/EE
n° 2019-101

Les candidats intéressés par ce poste spécialisé devront être titulaire d'un master 2. Ils enverront **un CV détaillé avec copie du diplôme accompagné d'une lettre de motivation**, en précisant leurs coordonnées téléphoniques. Vous trouverez en pièce jointe la fiche de poste.

Dossier suivi par
Martine PIERRE-MARIE

Téléphone
0590 47 81 43
0590 47 81 21

Fax
0590 47 81 62

Courriel
ce.dpep@
ac-guadeloupe.fr

Localisation
Parc d'activités la Providence
Zac de Dothémare

Adresse postale
B.P. 480
97183 Les Abymes
cedex

Les candidatures sont à envoyer **avant le mardi 17 décembre 2019**
délai de rigueur aux adresses mails suivantes :

- Destinataire principal : ce.ien9710937s@ac-guadeloupe.fr
- Et en copie : ce.dpep@ac-guadeloupe.fr

Les candidats présélectionnés sur dossier seront contactés pour passer un entretien.

La commission se tiendra le vendredi 20 décembre 2019.

POUR LE RECTEUR ET PAR DÉLÉGATION
Le Chef de la Division
des Personnels Enseignants du Premier Degré
Martine PIERRE-MARIE
ACADEMIE DE LA GUADELOUPE
RECTORAT

FICHE DE POSTE

Professeur des écoles contractuel en SEGPA

CADRE GÉNÉRAL

Assurer en collège les enseignements généraux à des collégiens de la 6^e à la 3^e de section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) en qualité de professeur des écoles contractuel.

LIEU D'EXERCICE

Collège Albert BACLET, rue Desmarais BP12 – 97134 Saint-Louis de Marie-Galante.

MISSION

L'enseignement dispensé est polyvalent : français, mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, langue vivante, musique, éducation artistique et culturelle et éducation sportive.

L'enseignant, en fonction du projet de la SEGPA, construit les progressions et les projets d'enseignement adaptés aux besoins des élèves.

L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves passe par l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage, l'ajustement des démarches pédagogiques et des approches didactiques. Cette adaptation favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique, tout en maintenant un haut niveau d'exigence, en référence au socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Des pratiques de projet sont mises en œuvre tout au long de la scolarité.

Ils doivent également assurer la prise en charge des activités pédagogiques complémentaires

COMPÉTENCES REQUISES

Bonne expression orale et écrite en français

- Expérience d'enseignement ou avec des groupes d'enfants appréciée
- Connaissances minimales sur l'organisation pédagogique et les programmes
- Adhérer au principe de l'éducabilité de tous les enfants
- Adhérer aux valeurs et aux principes de la République
- Avoir le sens du travail en équipe

PRÉREQUIS (Diplômes)

Posséder à minima un Master 2

RÉGIME HORAIRE

23 heures hebdomadaires, dont :

- 21 heures d'enseignement en présence d'élèves
- 2 heures synthèse et de coordination

Ils participent aux temps d'animations et de formation, aux travaux en équipe, aux temps de concertation (conseils de classe, réunion parents-professeurs...)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation

CONTACTS

- Mission ASH : ce.ien9710937s@ac-guadeloupe.fr